

Assurance médicaments : le temps d'agir

20 avril 2021

Depuis un an, [18% de la population](#) québécoise a dû se priver d'acheter un médicament, à cause de l'insécurité financière due à la pandémie. Cette situation ne fait que renforcer la nécessité d'assurer un accès plus équitable aux médicaments pour tous et toutes – tel que le prescrit la Loi sur l'assurance médicaments. Nous sonnons l'alerte depuis des années – mais les gouvernements du Québec qui se sont succédé refusent pourtant d'agir. Les élus ont vite fait de balayer le sujet du revers de la main sous prétexte qu'on a un régime d'assurance médicaments au Québec et qu'il fonctionne bien. Ce discours est largement repris par les médias et chroniqueurs.

Pourtant. Non, notre régime d'assurance médicaments ne fonctionne pas bien. Les faits sont éloquentes :

Deux personnes qui entrent dans la même pharmacie au Québec, avec la même ordonnance, vont en ressortir avec deux factures très différentes, selon que l'une soit assurée avec le régime public du gouvernement et l'autre avec l'un des nombreux régimes privés d'assurances collectives. Normal ? Ce n'est pas tout: les enfants sont couverts gratuitement pour leurs médicaments avec le régime public, mais pas avec les régimes privés. Les gens doivent assumer 20% de la facture en médicaments (en général) dans les régimes privés – mais 35% dans le régime public (coassurance). La prime annuelle est fixée en fonction du revenu dans le régime public – mais en fonction de l'état de santé d'un groupe d'employés dans les régimes privés. Les frais d'administration sont de 2% à la RAMQ – mais de 15% à 37% dans les régimes privés. Le constat est clair : tous les Québécois n'ont pas un accès équitable aux médicaments au Québec.

Le fait d'avoir adopté en 1997 un régime mixte public-privé d'assurance médicaments cause ces iniquités. Il entraîne aussi un important problème de contrôle des dépenses : comment avoir un réel pouvoir de négociation quand on ne contrôle pas 100% des achats en médicament ? En effet, par exemple, le gouvernement négocie des rabais avec les pharmaceutiques pour son régime public... auxquels n'ont pas accès les assureurs privés, et donc les 60% de Québécoises qui sont assurés au privé. Outre les honoraires des pharmaciens en moyenne 20% plus élevés au privé, mentionnons aussi l'utilisation moindre des génériques dans les régimes privés (78,2% des parts de marché au public : 62,7% dans les régimes privés).

La conséquence : les assurés des régimes privés paient leurs médicaments environ 19% plus cher que ceux du régime public.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a deux choix : entreprendre une réforme de son régime ; ou attendre que le gouvernement fédéral prenne l'initiative, avec ses promesses répétées de créer un régime national universel (100% public) d'assurance médicaments. Le Québec pourrait

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF Appalaches – Beauce – Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de Laval
ACEF du Grand-Portage

ACEF du Nord de Montréal
ACEF du Sud-Ouest de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière
ACEF Montréal-Est

ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Centre EBO d'Ottawa
CIBES de la Mauricie
SAC Mauricie

7000, avenue du Parc, bureau 201, Montréal (Qc) H3N 1X1

T : 514 521-6820 | Sans frais : 1 888 521-6820 | F : 514 521-0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

alors se prévaloir de son droit de retrait avec pleine compensation. Malheureusement, le budget fédéral de cette semaine n'allait pas très loin dans la mise en place officielle d'un régime national d'assurance médicaments— sans l'appui clair de quelques provinces clés, il semble difficile de progresser dans ce dossier. Alors, nous posons la question : qui fera le prochain pas, pendant que la population québécoise attend un accès plus équitable aux médicaments ?

En pleine pandémie, on demande aux gens d'aller le moins possible aux urgences, on raccourcit encore les séjours à l'hôpital et les gens doivent se soigner à domicile, par des médicaments achetés en pharmacie (s'ils en ont les moyens). Il est plus que jamais nécessaire d'arrêter de dépenser au Québec 30% de plus qu'ailleurs au pays pour nos médicaments, alors que cet argent est vital pour le financement de nos autres services de santé et services sociaux. Le statu quo est indéfendable.

Elisabeth Gibeau, analyste santé
Union des consommateurs